

DATE DE CONVOCATION : 07 avril 2025
DATE D’AFFICHAGE : 07 avril 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 18
NOMBRE DE VOTANTS : 22

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 14 avril 2025 à 19H00

PRÉSIDENT DE SÉANCE : Monsieur Daniel DESCHODT, Maire

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur Bernard VANPOPERINGHE

PRÉSENTS : M. AVART, Mme ROUSSELLE, M. DUCROCQ, M. DAMBRICOURT, M. VANPOPERINGHE, Mme BECQUET, M. CHARLEMAGNE, Mme SCOTTE, M. DACQUIN, M. BUCKMAN, Mme DELHAYE, M. ODIEVRE, Mme CABRE, M. PENEZ, M. BLIN, Mme CADET, Mme VOET.

ABSENTS : Mme SOLTYSIAK (procuration à Mme SCOTTE), Mme WUYTS, Mme BINET (procuration à Mme CABRE), M. REVILLON (procuration à M. DAMBRICOURT), M. MARIE (procuration à M. PENEZ).

N°2025/023 **DÉPARTEMENT : RESEAU POINTS NŒUDS PEDESTRE « ENTRE MONTS ET MARAIS FLAMANDS »**

Le Département du Nord, en collaboration avec les communes du territoire, réalise la création d’un réseau de promenades pédestres. Ce réseau s’appuie sur l’offre de randonnée actuelle en reliant les circuits pédestres entre eux pour la constitution de ce maillage. Ce nouveau réseau intitulé Réseau Points-Nœuds Entre Monts et Marais Flamands offre 235 km de chemins de randonnée.

Il convient donc de délibérer afin d’inscrire les chemins de randonnées du réseau points-nœuds de la commune au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Une signalétique spécifique sera mise en place par les gardes départementaux.

Le projet du Réseau Point Nœuds situé sur la commune ainsi que la carte générale du réseau sont joints en annexe.

Le Conseil Municipal,

Après délibération, décide, à l’unanimité :

- D’inscrire les chemins de randonnée du réseau point-nœuds de la Commune au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Secrétaire de Séance

Bernard VANPOPERINGHE.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Daniel DESCHODT.

